

Conseil communal
de et à
1660 Château-d'Oex

Préavis No 16/2017

Château-d'Oex, le 3 octobre 2017
Greffe + Travaux_0134 + 9122_Préavis édités +
Construction, réfection, démolition (chantier)_emo

Demande de crédit pour la réparation et la mise aux normes de l'ascenseur du bâtiment de l'Hôtel de Ville

Madame la Présidente, Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers,

OBJET DU PREAVIS

Par le présent préavis, la municipalité sollicite de votre autorité l'octroi d'un crédit en vue du remplacement des parties électrique et électronique de l'ascenseur du bâtiment de l'Hôtel de Ville.

BREF HISTORIQUE

L'ascenseur en question a été mis en service en 1992-1993 lors de la réfection du bâtiment de l'Hôtel de Ville, ceci afin de rendre accessible à la population et plus particulièrement aux personnes à mobilité réduite l'ensemble des locaux communaux ainsi que la partie hôtelière, sachant qu'il s'agit d'une obligation légale pour les bâtiments publics.

PREAMBULE

Cette installation a pendant plusieurs années fonctionné à satisfaction. Cependant, il s'avère maintenant que les pièces de rechange pour les systèmes électrique et électronique ne seront plus disponibles à partir de 2019. Par ailleurs, à fin septembre de cette année, cet ascenseur est tombé en panne et a causé pas mal de problèmes aux exploitants de l'Hôtel de Ville qui hébergeaient un groupe de personnes handicapées. Dès lors et tenant compte des travaux prévus en 2018 sur l'ascenseur du bâtiment communal, la municipalité a décidé d'entreprendre les réparations de cette installation dans la suivie, ce d'autant plus qu'il est prévu que la même entreprise procède à ces modifications.

Demande de crédit pour la réparation et la mise aux normes de l'ascenseur du bâtiment de l'Hôtel de Ville

PLANING DES TRAVAUX

Le planning de ces travaux prévus sur 2018 sera établi en collaboration avec l'exploitant de l'hôtel.

APPEL D'OFFRES

La municipalité a effectué un appel d'offres sur invitation auprès de deux entreprises spécialisées, à savoir Schindler SA à Matran et 3B-Lift Sàrl à Villars-sur-Glâne, sachant qu'actuellement l'entretien de l'ascenseur est assuré par la société Schindler SA.

A réception de ces offres, le choix s'est porté sur l'entreprise 3B-Lift. En effet, cette société est meilleur marché pour les travaux ainsi qu'au niveau des contrats d'entretien.

NATURE DES TRAVAUX

- Remplacement de la partie électrique
- Remplacement de tous les boutons et plastrons à chaque palier
- Remplacement de la boîte à boutons en cabine
- Prédiposition pour la pose des cylindres en cabine
- Remplacement du tableau électrique (arrivée de courant)
- Remplacement des tableaux électriques (commande et force)
- Démontage de la partie électrique existante et évacuation des matériaux
- Pose d'un nouvel éclairage en gaine par de la LED
- Mise en service, essais et tests de sécurité
- Remplacement de tous les amortisseurs

COÛT DES TRAVAUX

Coût total (TTC)	CHF	31'860.00	
Divers et imprévus	CHF	<u>1'000.00</u>	
Total			CHF 32'860.00
Total arrêté à			CHF 33'000.00 =====

CONCLUSIONS

La municipalité vous encourage à voter ce crédit sachant que cette installation est indispensable pour le public et plus particulièrement pour les personnes à mobilité réduite qui doivent se rendre dans les locaux communaux du bâtiment ainsi que dans la partie hôtelière. De plus, les réparations de cet ascenseur apporteront un meilleur confort, une meilleure précision d'arrêt, plus de sécurité pour les utilisateurs et une économie d'énergie d'environ 30% par année.

Demande de crédit pour la réparation et la mise aux normes de l'ascenseur du bâtiment de l'Hôtel de Ville

En conclusion, la municipalité vous prie, Madame la Présidente, Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE CHATEAU-D'ŒX

- vu le préavis municipal No 16/2017 du 3 octobre 2017 ;
- ouï le rapport de la commission chargée d'étudier cette affaire ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

d é c i d e

- **D'autoriser** la municipalité à entreprendre des travaux de réparation et de mise aux normes de l'ascenseur du bâtiment de l'Hôtel de Ville.
- **D'octroyer**, à cet effet, un crédit de CHF 33'000.00.
- **De financer** ce montant par un emprunt bancaire dans le cadre du plafond d'emprunts de la législature en cours, si nécessaire
- **D'amortir** ce montant sur une période de 10 ans, à raison de CHF 3'300.00 par année, la première fois au budget 2019. A ce montant s'ajoutera un intérêt passif annuel de l'ordre de CHF 825.00 la première année, selon les conditions actuelles.

Dans l'attente de votre décision, nous vous présentons, Madame la Présidente, Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers, nos salutations distinguées.

Préavis approuvé par la municipalité en séance du 3 octobre 2017.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic :

La Secrétaire :

Charles-André Ramseier

Eliane Morier